



Elle respire, elle inspire

Stage de musique d'ensemble

Guitare et Cordes

Proposé par l'association

« Guitare et cordes sympathiques »

Du 20 au 25 octobre 2024
à la Maison du Kleebach, Munster

Pratiquer la musique ensemble

Une manière d'approfondir la pratique faite pendant l'année en école de musique en privilégiant le respect et l'écoute mutuelle, le ressenti d'une pulsation collective, la convivialité, le partage.

Stage ouvert aux guitaristes et instrumentistes à cordes frottées dès l'âge de 9 ans, de niveau 1er cycle (2 ans de pratique minimum), 2ème et 3ème cycles.

Dans un cadre d'exception, au coeur de la vallée de Munster, il comprend : des cours de musique de chambre (duos, trios...) et des séances de travail en plus grands ensembles.

Les soirées s'organisent autour de concerts des professeurs, auditions des stagiaires, écoutes et quizz musicaux, soirée cabaret...

Les activités extra-musicales sont prévues et encadrées avec le souci d'assurer un équilibre épanouissant pour les enfants.

35 places sont disponibles.

Les enseignants :

Guitare -- **Julien Itty** (Conservatoire de Mulhouse), **Romain Fargeas** (Conservatoire de Metz), **Thomas Brunier** (Ecoles de musique de Lutterbach, Riedisheim, Pfastatt)

Cordes – **Amicie Ganvert** (Professeur de violoncelle au Conservatoire de Mulhouse)

En pratique :

Dates : du **Dimanche 20 octobre après-midi** (arrivée prévue à 15h)
au **Vendredi 25 octobre en soirée** (accueil des parents vers 18h30, pour le concert à 19h).

Lieu : La Maison du Kleebach - 5 route du Kleebach - 68140 Munster

Concert des stagiaires : vendredi 25 octobre à 19h, à la maison du Kleebach

Un buffet sera proposé après le concert de fin de stage, afin de clore la semaine sur une note conviviale.

Pour y participer, il sera nécessaire de s'inscrire au plus tard au 15 juin, en payant le supplément correspondant au prix du repas en même temps que le solde du stage.

(18,50 euros par personne, boissons comprises, 13 euros pour les stagiaires et autres enfants).

Prix complet du stage, hors repas du vendredi soir : 490 € - Les règlements se feront uniquement par chèque.

Une remise de 20% sera offerte sur le montant de l'inscription du 2ème enfant d'une même famille.

Le prix comprend l'adhésion à l'association, les cours, les animations, l'hébergement en chambres, les repas, les concerts et l'assurance (voir cdv au verso).

Conditions : Prière de retourner le talon réponse pour le **20 septembre 2024**, pour des raisons d'organisation.

Chaque élève recevra, après la date limite d'inscription, les différentes partitions à étudier pour le stage, ainsi que les dernières précisions utiles (matériel à emporter, horaires...) et la fiche sanitaire de liaison à compléter.

La tenue du stage est conditionnée par l'inscription d'un nombre suffisant de participants.

Certaines inscriptions pourront être étudiées en fonction du nombre d'élèves présents dans une tranche d'âge ou discipline. Dans le cas où l'inscription ne serait pas validée à la date limite, l'acompte sera restitué.

N'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire !

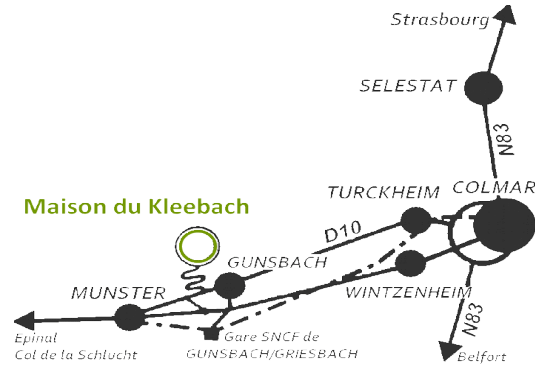
Ce stage est organisé à la Maison du Kleebach. Pour permettre à chacun de vivre sa passion – musicale ou autre – dans le cadre unique et privilégié de la Maison du Kleebach, l'AREFAC développe une gamme d'activités autour du bien-être et de l'harmonie. Outre les formations, la Maison du Kleebach accueille tout groupe professionnel, associatif ou familial recherchant un cadre de sérénité pour ses activités. Visitez-la sur www.maisondukleebach.org

Située en vallée de Munster, en haut de la colline entre Munster et Gunsbach, orientée plein sud, la Maison du Kleebach se trouve à 1 h 15 de Strasbourg, et à 20 mn de Colmar. Elle est accessible en train par la ligne TER Colmar-Metzeral, arrêt Gunsbach ou Munster.

Entièrement rénovée dans le respect de son environnement, la Maison a investi dans les énergies renouvelables : panneaux solaires et chaudière bois.

La Maison du Kleebach est accessible aux personnes à mobilité réduite (label Tourisme et handicap).

Chaque chambre est équipée de douche, WC, lavabo.



Pour toute information complémentaire :

guitaresetcordessymphatiques@gmail.com

ou : 06 98 27 35 31

Conditions générales de vente

ANNULATION

L'annulation d'une inscription doit nous être signifiée par courrier. La date de réception du courrier sera prise en compte dans le calcul des frais d'annulation qui s'établissent comme suit :

- avant le 31/07/2024 : l'association se réserve le droit de garder tout ou partie de l'acompte selon les circonstances (motifs d'annulation, impact sur le stage).
- entre le 01/09/2024 et le 30/09/2024 : remboursement du solde payé hormis l'acompte payé
- après le 01/10/2024 : aucun remboursement, sauf en cas de force majeure (raison de santé...).

REGLES DE VIE COLLECTIVES & INTERRUPTION DE SEJOUR

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie définies par le directeur du séjour. En cas de manquement grave au dîtes règles ou si l'équipe d'encadrement constate un comportement ayant des conséquences sur le bon déroulement du séjour ou susceptible de compromettre le bien-être ou la sécurité du et/ou des participants au séjour, une exclusion et donc un retour anticipé pourront être prononcés.

L'apport, l'incitation et la consommation d'alcool ou de drogue sont formellement interdits et donneront lieu à un rapatriement disciplinaire.

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas de renvoi d'un jeune dans sa famille ou si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires ou comportementales décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et tous les frais occasionnés seront à la charge des familles.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'organisateur.

SANTÉ ET FRAIS MEDICAUX

Les soins médicaux (médecin, dentiste, pharmacie...) seront facturés à l'inscrivant qui s'engage à les rembourser avant la fin du séjour.

Suite au paiement, il recevra les feuilles de soins pour percevoir le remboursement Sécurité Sociale et mutuelle.

L'inscrivant autorise le directeur du séjour à faire soigner le participant

et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions

médicales éventuelles

ASSURANCES

L'assurance (MACIF), comprise dans le prix du séjour, couvre les activités organisées par l'Association. Enfants et jeunes bénéficient des garanties accidents corporels, responsabilité civile et situation d'urgence médicale.

L'assurance ne couvre pas la responsabilité des participants lorsqu'elle est mise en cause en cas d'agression

physique, de vandalisme, de destruction volontaire ou de vols commis délibérément. Les frais qui en

résulteraient seront à la charge des familles.

L'association décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets personnels ou d'argent de poche

sauf s'ils ont été confiés à l'équipe du séjour.

RECLAMATIONS

L'association *Guitare et cordes sympathiques* décline toute responsabilité en cas de perte,

détérioration ou vol d'affaires personnelles, espèces ou objets de valeur

que les participants auraient choisi d'emporter sur le lieu du séjour survenus durant le séjour sauf si les objets

concernés ont été confiés au directeur du séjour.

Bulletin d'inscription : stage de musique d'ensemble

à retourner pour le 31 mai 2024 à l'association « Guitare et cordes sympathiques », Mme ou M. Baudin
4, rue des Tilleuls – 68700 Cernay

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Date de naissance : _____

Professeur, instrument et niveau (cycle et nombre d'années de pratique) : _____

J'inscris mon enfant au stage de musique d'ensemble du 20 au 25 octobre 2024

Je souhaite qu'il soit hébergé dans la même chambre que _____

Repas du vendredi soir.

nombre de personnes (incluant le ou la stagiaire) : _____

Pour valider cette inscription, je joins un chèque de 200 € à l'ordre de l'association « Guitare et cordes sympathiques » (le versement du solde sera à effectuer avant le 31 août).

(merci de bien préciser au dos du chèque si le nom qui apparaît est différent du nom du stagiaire)

Date : _____ Nom du représentant légal et signature : _____